

Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC

sur le

Bleu mélissa *Lycaeides melissa samuelis*

au Canada

**DISPARUE DU PAYS
2010**

COSEPAC
Comité sur la situation
des espèces en péril
au Canada



COSEWIC
Committee on the Status
of Endangered Wildlife
in Canada

Les sommaires du statut de l'espèce du COSEPAC sont des documents de travail servant à déterminer le statut des espèces sauvages au Canada que l'on croit en péril. On peut citer le présent document de la façon suivante :

COSEPAC. 2010. Sommaire du statut de l'espèce du COSEPAC sur le bleu mélissa (*Lycaeides melissa samuelis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. ix p. (www.registrelep.gc.ca/Status/Status_f.cfm).

Note de production :

Ce sommaire du statut constitue une révision de la classification du bleu mélissa (*Lycaeides melissa samuelis*) au Canada, dont la dernière évaluation par le COSEPAC date de 2000. Le rapport de situation du COSEPAC sur le bleu mélissa (*Lycaeides melissa samuelis*) au Canada (2000) est affiché dans le Registre public des espèces en péril à l'adresse suivante :

http://www.sararegistry.gc.ca/species/speciesDetails_f.cfm?sid=293

Le COSEPAC aimerait remercier Colin Jones qui a rédigé le sommaire du statut sur le bleu mélissa (*Lycaeides melissa samuelis*) au Canada. Laurence Packer, coprésident du Sous-comité de spécialistes des arthropodes, a supervisé le présent sommaire du statut de l'espèce et en a fait la révision.

Pour obtenir des exemplaires supplémentaires, s'adresser au :

Secrétariat du COSEPAC
a/s Service canadien de la faune
Environnement Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0H3

Tél. : 819-953-3215
Télec. : 819-994-3684
Courriel : COSEWIC/COSEPAC@ec.gc.ca
<http://www.cosepac.gc.ca>

Also available in English under the title COSEWIC Status Appraisal Summary on the Karner Blue *Lycaeides melissa samuelis* in Canada.

©Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2010.
N° de catalogue CW69-14/2-4-2010F-PDF
ISBN 978-1-100-95416-5

 Papier recyclé



COSEPAC
Sommaire de l'évaluation

Sommaire de l'évaluation – Avril 2010

Nom commun

Bleu mélissa

Nom scientifique

Lycaeides melissa samuelis

Statut

Disparue du pays

Justification de la désignation

* Une justification de la désignation n'est pas précisée lorsqu'une révision de la classification est effectuée dans le cadre d'un sommaire du statut de l'espèce.

Répartition

Ontario

Historique du statut

Aucune observation depuis 1991. Espèce désignée « disparue du pays » en avril 1997. Réexamen et confirmation du statut en mai 2000 et en avril 2010.



COSEPAC

Sommaire du statut de l'espèce

Lycaeides melissa samuelis
Bleu mélissa

Karner Blue

Compétences : Ontario

Évaluation actuelle du COSEPAC

Catégorie de statut :

DP VD M P

Date de la dernière évaluation : Mai 2000

Justification de la désignation de la dernière évaluation : Cette espèce et son habitat se trouvaient, à l'origine, dans une aire restreinte. Le déclin de cette population de papillons ainsi que la détérioration de son habitat sont bien documentés. Cette espèce n'a pas été observée depuis au moins 1988.

Critères appliqués à la dernière évaluation : Sans objet.

Si une version antérieure des critères a été appliquée¹, faire correspondre avec les critères actuels : Sans objet.

Recommandation : La mise à jour du rapport de situation N'EST PAS nécessaire (la catégorie de statut de l'espèce demeure inchangée)

Justification

- Données suffisantes pour conclure que la catégorie de statut demeure inchangée
 Données supplémentaires insuffisantes pour justifier une réévaluation

Preuves (préciser le cas échéant) :

Espèce sauvage

Changement quant à l'admissibilité, la taxinomie ou aux unités désignables : oui non

Explication :

Aucun changement.

¹ Une version antérieure des critères quantitatifs a été utilisée par le COSEPAC entre octobre 1999 et mai 2001 et elle est disponible sur le site Web du COSEPAC à l'adresse suivante : http://www.cosepac.gc.ca/fra/sct0/original_criteria_f.cfm.

Répartition

Changement de la zone d'occurrence : oui non
Changement de la zone d'occupation : oui non
Changement du nombre de localités actuelles connues ou inférées : oui non
Nouvelles données importantes issues de relevés oui non

Explication :

Cette espèce est disparue de la province et n'a pas été observée dans aucune des localités historiques, ni dans les autres lieux où se trouvent les plantes hôtes de ses larves, soit dans le comté de Norfolk et dans le secteur du parc The Pinery et de Port Franks, malgré les relevés effectués, dont ceux réalisés par des experts pouvant reconnaître l'espèce, comme Kirk Zufelt, Ken Stead et W.G. Lamond.

Information sur la population

Changement du nombre d'individus matures : oui non
Changement de la tendance de la population totale : oui non
Changement quant à la gravité de la fragmentation de la population : oui non
Nouvelles données importantes issues de relevés oui non

Explication :

Aucun changement.

Menaces

Changement de la nature ou de la gravité des menaces : oui non

Explication :

Aucun changement.

Protection*Changement de la protection actuelle :*oui non

Explication :

Aucun changement n'a été relevé sur le plan de la protection actuelle concernant cette espèce à l'échelle fédérale. Il existe une équipe de rétablissement fédérale, mais elle a été plutôt inactive au cours des dernières années et aucune stratégie de rétablissement n'a été achevée. Des changements récents ont été relevés sur le plan de la protection actuelle à l'échelle provinciale. Cette espèce a été à l'origine inscrite en 1990 dans la catégorie « en voie de disparition », en vertu de la *Loi de 1971 sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario et a d'abord gardé ce statut en vertu de la nouvelle *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD de 2007). En tant qu'espèce en voie de disparition, cette espèce et son habitat sont protégés, bien qu'aucun habitat n'ait été réellement protégé étant donné qu'il n'existait plus aucun site. Cependant, en février 2009, la classification du bleu mélissa a été modifiée pour passer de la catégorie des espèces en voie de disparition à la catégorie des espèces disparues de l'Ontario (désignation appropriée) dans le Règlement sur la liste des espèces en péril en Ontario, en vertu de la LEVD de 2007. En vertu de cette Loi, l'espèce inscrite comme disparue de l'Ontario est protégée, mais pas son habitat, à moins qu'un règlement sur l'habitat soit prévu. La protection générale de l'habitat s'appliquera automatiquement si la désignation est modifiée pour passer de la catégorie des espèces en voie de disparition à la catégorie des espèces menacées. À l'échelle provinciale, en vertu de la LEVD de 2007, aucune exigence en matière de planification du rétablissement n'est prévue tant que la province juge que sa réintroduction est possible. Son classement en Ontario est SX (espèce disparue [*extirpated*]) et sa situation générale en Ontario et au Canada est « espèce disparue du pays ». Aucune observation n'a été confirmée en Ontario depuis 1988. Bien que le zoo de Toronto ait examiné la possibilité de mettre en place un programme d'élevage en captivité par le passé, et qu'on était d'avis que l'élevage de cette espèce en captivité en vue de sa libération pourrait fonctionner, aucun programme de ce type n'a été mis en œuvre jusqu'à maintenant (T. Mason, comm. pers.).

Immigration de source externe*Immigration de source externe constatée :*oui non

Explication :

Étant donné que le bleu mélissa est une espèce en voie de disparition dans toute son aire de répartition, il est fort peu probable qu'elle se rétablirait sans intervention humaine (c.-à-d. programme de réintroduction) dans l'une ou l'autre des localités historiques en Ontario.

Analyse quantitative*Changement quant à la probabilité de disparition du pays :*oui non

Précisions :

Sommaire et autres points à examiner :

Liste des examinateurs :

Le sommaire du statut de l'espèce a été transmis aux fins d'examen aux autorités compétentes suivantes :

- Service canadien de la faune
- Parcs Canada
- Province de l'Ontario (Alan Dextrase et Michael Oldham)
- Membres du Sous-comité de spécialistes des arthropodes du COSEPAC
- Membres du Sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (Donna Hurlburt et Dan Benoit)
- Coprésidents de l'Équipe de rétablissement du bleu mélissa (Dawn Burke et Peter Carson)

Consultations :

Dawn Burke, ancien président, Équipe de rétablissement du bleu mélissa de l'Ontario.

Cathy Darevic, biologiste des espèces en péril, Direction des espèces en péril, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Anite Imrie, biologiste des espèces en péril, Direction des espèces en péril, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Tom Mason, Curator of Invertebrates and Birds, zoo de Toronto – RE: captive rearing and release of Karner Blue in Ontario for the recovery plan.

Chris Risley, biologiste, listes, Direction des espèces en péril, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Don Sutherland, zoologiste, Centre d'information sur le patrimoine naturel, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario.

Sources d'information :

Carson, P.J. 1996. Ébauche, Status report on the Karner Blue butterfly *Lycaeides melissa samuelis* in Canada, COSEPAC – Comité sur le statut des espèces menacées de disparition du Canada, 24 p.

Chan, P.K., et L. Packer. 2006. Assessment of potential Karner blue butterfly (*Lycaeides melissa samuelis*) (Family Lycaenidae) reintroduction sites in Ontario, Canada, *Restoration Ecology* 14: 645-652.

Dextrase, A. 2009. Communication personnelle avec Laurence Packer.

Mason, T. 1996. An update on the Karner blue captive breeding project, Ontario Insects, *Newsjournal of the Toronto Entomologists' Association*, Vol. 1(2): 24.

- Packer, L., 1987. Status report on the Karner Blue butterfly, *Lycaeides melissa samuelis* Nabokov, in Canada, rapport préparé pour le World Wildlife Fund et la Direction des espèces en péril, ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, Nongame Program, inédit, 66 p.
- Packer, L. 1990. The status of two butterflies, Karner Blue (*Lycaeides melissa samuelis*) and Frosted Elfin (*Incisalia irus*), restricted to oak savannah in Ontario, p. 253-271 in G.M. Allen, P.F.J. Eagles et S.D. Price (éd.), *Conserving Carolinian Canada: Conservation Biology in the Deciduous Forest Region*, University of Waterloo Press, Waterloo (Ontario), 346 p.
- Schweitzer, D.F. 1993. A Recovery Plan for the Karner Blue Butterfly (*Lycaeides melissa samuelis* Nabokov) for the Province of Ontario, with discussions of other rare oak savanna species, préparé pour le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, parc provincial Pinery, 63 p.

Auteur du sommaire du statut de l'espèce : Colin D. Jones.



HISTORIQUE DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977, à la suite d'une recommandation faite en 1976 lors de la Conférence fédérale-provinciale sur la faune. Le Comité a été créé pour satisfaire au besoin d'une classification nationale des espèces sauvages en péril qui soit unique et officielle et qui repose sur un fondement scientifique solide. En 1978, le COSEPAC (alors appelé Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada) désignait ses premières espèces et produisait sa première liste des espèces en péril au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) promulguée le 5 juin 2003, le COSEPAC est un comité consultatif qui doit faire en sorte que les espèces continuent d'être évaluées selon un processus scientifique rigoureux et indépendant.

MANDAT DU COSEPAC

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) évalue la situation, au niveau national, des espèces, des sous-espèces, des variétés ou d'autres unités désignables qui sont considérées comme étant en péril au Canada. Les désignations peuvent être attribuées aux espèces indigènes comprises dans les groupes taxinomiques suivants : mammifères, oiseaux, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, mollusques, plantes vasculaires, mousses et lichens.

COMPOSITION DU COSEPAC

Le COSEPAC est composé de membres de chacun des organismes responsables des espèces sauvages des gouvernements provinciaux et territoriaux, de quatre organismes fédéraux (le Service canadien de la faune, l'Agence Parcs Canada, le ministère des Pêches et des Océans et le Partenariat fédéral d'information sur la biodiversité, lequel est présidé par le Musée canadien de la nature), de trois membres scientifiques non gouvernementaux et des coprésidents des sous-comités de spécialistes des espèces et du sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones. Le Comité se réunit au moins une fois par année pour étudier les rapports de situation des espèces candidates.

DÉFINITIONS (2010)

Espèce sauvage	Espèce, sous-espèce, variété ou population géographiquement ou génétiquement distincte d'animal, de plante ou d'une autre organisme d'origine sauvage (sauf une bactérie ou un virus) qui est soit indigène du Canada ou qui s'est propagée au Canada sans intervention humaine et y est présente depuis au moins cinquante ans.
Disparue (D)	Espèce sauvage qui n'existe plus.
Disparue du pays (DP)	Espèce sauvage qui n'existe plus à l'état sauvage au Canada, mais qui est présente ailleurs.
En voie de disparition (VD)*	Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.
Menacée (M)	Espèce sauvage susceptible de devenir en voie de disparition si les facteurs limitants ne sont pas renversés.
Préoccupante (P)**	Espèce sauvage qui peut devenir une espèce menacée ou en voie de disparition en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.
Non en péril (NEP)***	Espèce sauvage qui a été évaluée et jugée comme ne risquant pas de disparaître étant donné les circonstances actuelles.
Données insuffisantes (DI)****	Une catégorie qui s'applique lorsque l'information disponible est insuffisante (a) pour déterminer l'admissibilité d'une espèce à l'évaluation ou (b) pour permettre une évaluation du risque de disparition de l'espèce.

* Appelée « espèce disparue du Canada » jusqu'en 2003.

** Appelée « espèce en danger de disparition » jusqu'en 2000.

*** Appelée « espèce rare » jusqu'en 1990, puis « espèce vulnérable » de 1990 à 1999.

**** Autrefois « aucune catégorie » ou « aucune désignation nécessaire ».

***** Catégorie « DSIDD » (données insuffisantes pour donner une désignation) jusqu'en 1994, puis « indéterminé » de 1994 à 1999. Définition de la catégorie (DI) révisée en 2006.



Environnement
Canada

Environment
Canada

Service canadien
de la faune

Canadian Wildlife
Service

Canada

Le Service canadien de la faune d'Environnement Canada assure un appui administratif et financier complet au Secrétariat du COSEPAC.